

COMMUNE DE NORT-LEULINGHEM

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

UTILISATION :

La location fera l'objet d'un contrat de location entre la commune et l'utilisateur.
Ce contrat sera rempli au moment de la réservation
La salle des fêtes sera utilisée pour l'usage prévu au contrat de location.
La personne signataire de la convention est responsable de la location

CAUTION

La caution sera remboursée intégralement ou partiellement suivant les dégradations observées après l'état des lieux, une fois la salle utilisée.

MESURES DE SÉCURITÉ

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité arrêtées et s'engage à les respecter, d'avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et d'avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

En cas de sinistre, le bénéficiaire doit :

- alerter les pompiers 18, prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et d'éviter la panique,
- prévenir l'élú de permanence

ASSURANCE

Tout utilisateur doit fournir à la signature du contrat de location une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant tous les risques susceptibles de survenir pendant la durée de la location.

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location de la Salle des Fêtes.

MISE EN PLACE : RANGEMENT ET NETTOYAGE

Après chaque utilisation, la salle des fêtes devra être rendue dans l'état où elle a été donnée. Les opérations de remise en ordre seront effectuées par l'utilisateur au cours de la période allouée.

RESPONSABILITÉ

Les utilisateurs sont responsables des dégradations qu'ils pourront occasionner à la salle ainsi qu'aux équipements mis à disposition.

Il vous appartient de veiller à l'état de la salle louée avant son utilisation et au respect des équipements ainsi qu'au nettoyage des lieux.

Ils devront informer la Mairie de tout problème dont ils auraient connaissance

Les utilisateurs veilleront au respect de la tranquillité publique à observer pour les riverains de la salle. Aucun tapage nocturne ne sera toléré.

Les utilisateurs s'engageront à veiller au bon déroulement de la manifestation, à respecter la salle, ses équipements et les alentours. Ils inviteront leurs hôtes à adopter un comportement digne et respectueux.

Le respect du règlement intérieur est l'affaire de tous.